

2026-034



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 19 février 2026 – Délibération n°034

Objet : PLAN DE FINANCEMENT REABILITATION STATION D'EPURATION DE LAVERNHE

**Convocation envoyée,
affichée le : 12/02/2026**

Nombre de membres :

En exercice : 28
Présents : 19
Pouvoirs : 3
Votants : 22
Absents : 6

Résultats :

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le :**

L'an deux mil vingt-six et le dix-neuf février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS
Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

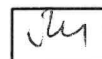
Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - FOS Mariana - GROS Edmond - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

Absents : BORIE Nina - CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à CAPUS Françoise) - DUTRIEUX Patrick (pouvoir à CARON Annick) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi (pouvoir à SAHUQUET Jean-Marc) - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - RAGOT Annie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose que la station d'épuration de Lavernhe, équipement essentiel au bon fonctionnement du service public d'assainissement, nécessite des travaux de réhabilitation afin de fiabiliser son fonctionnement, faciliter son exploitation et pérenniser son rendement.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, un plan de financement a été établi :

Après avoir entendu l'exposé,

2026-034

<u>PLAN DE FINANCEMENT</u> : réhabilitation station d'épuration de Lavernhe				
Postes de dépenses	Montants HT	Financeurs	%	Montants HT
Travaux de réhabilitation	72 004.66 €	Agence de l'eau (AEAG)	70 %	50 403,26 €
		Département	10 %	7 200.47 €
		Autofinancement	20 %	14 400.93 €
TOTAL DEPENSES	72 004.66 €	TOTAL RECETTES	72 004.66 €	

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le plan de financement ci-dessus ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'APPROUVER cette opération et son plan de financement ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'instruction des dossiers de demande de subvention ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS